

État de la construction **bois** en Belgique **2011-2020**



© Hout Info Bois - Arch. D. Deromax - Bureau Format D2

La cinquième enquête bisannuelle s'est clôturée fin de l'année 2020. Elle portait sur les activités, en 2019 et 2020, des entreprises de construction en bois.

Cette série de cinq enquêtes permet maintenant de faire apparaître les tendances sur les 10 dernières années en matière de construction en bois en Belgique.

Comme à chaque édition, Hout Info Bois a réalisé une enquête la plus exhaustive possible en contactant, par téléphone, l'ensemble des entreprises déclarant construire en bois¹.

L'enquête a été réalisée en collaboration avec l'Office Économique Wallon du Bois et la Confédération de la Construction Wallonne.

¹ Afin que les entreprises ne soient pas sollicitées de manière intempestive par des démarcheurs commerciaux ou autres, nous garantissons la plus stricte confidentialité des données personnelles qui nous auraient été communiquées et ne diffusons **en aucun cas** le listing des sociétés de constructions en bois.

1 | Les entreprises de constructions en bois

La construction en bois telle qu'abordée dans les enquêtes regroupe l'ensemble des bâtiments (nouvelles constructions résidentielles et non résidentielles – halls de sport, bâtiments industriels, écoles, ... , rénovations, surélévations et extensions²) dont la structure verticale et principale est en bois. Un bâtiment maçonné dont la charpente est en bois ne sera donc pas comptabilisé dans l'enquête.

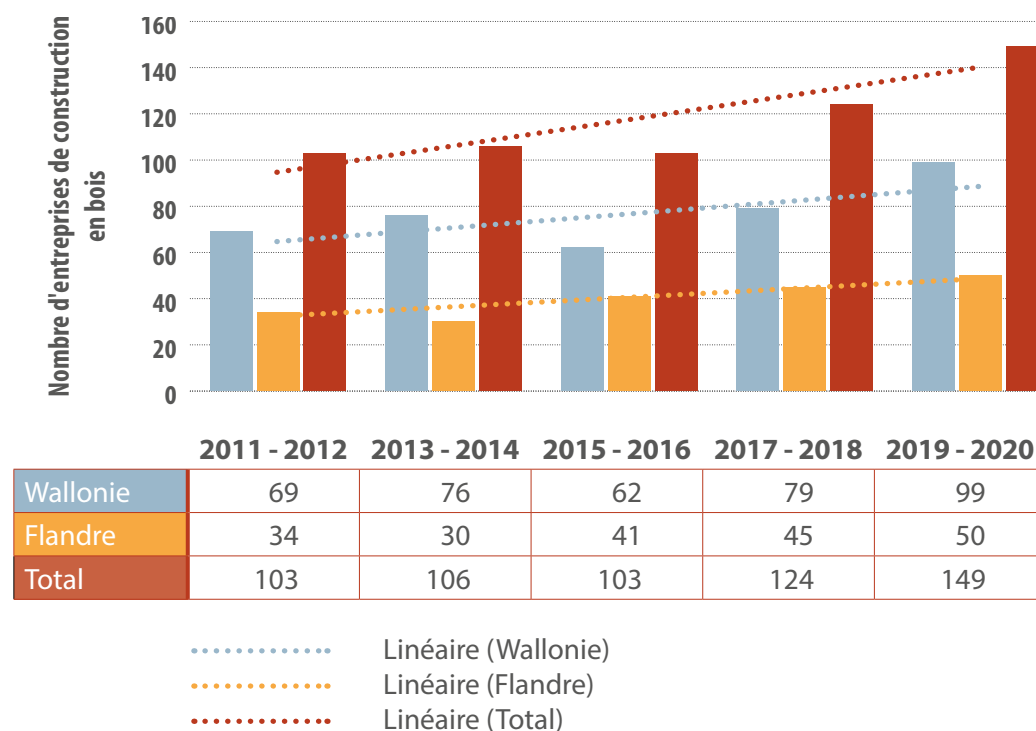


Figure 1. Nombre d'entreprises de constructions en bois (nouvelles constructions – résidentielles et non résidentielles et RES) et tendances linéaires.

Comme l'illustre la figure 1, on constate clairement que la tendance du nombre d'entreprises de construction en bois reste haussière tant au niveau belge qu'au niveau régional. En 2020, le nombre total d'entreprises n'a d'ailleurs jamais été aussi important depuis 2011.

Il est important de préciser que les particularités régionales qui sont évoquées dans cette enquête ne sont pas liées à l'activité de construction en elle-même mais bien au lieu du siège social de l'entreprise. En effet, une entreprise flamande peut très bien construire en Wallonie tout comme une entreprise wallonne peut bâtir en Flandre. Pour information, nous n'avons pas rencontré d'entreprise ayant son siège social dans une région et son siège d'exploitation dans une autre.

En 2019-2020, 2/3 des entreprises de construction bois ont leur siège social basé en Wallonie, l'autre tiers étant basé en Flandre. Ce déséquilibre entre la Flandre et la Wallonie ne signifie pas que la construction en bois soit plus développée en Wallonie. Elle y est simplement structurée autrement qu'en Flandre (cf. chapitre 3).

Il est à noter qu'aucune entreprise de construction en bois située en Région bruxelloise n'a répondu à notre enquête.

² Les rénovations, extensions et surélévations sont regroupées et désignées par la suite dans le texte par l'acronyme **RES**.

2 | La taille des entreprises

La taille des entreprises reste très limitée avec près de 60% de très petites entreprises réalisant moins de 10 bâtiments par an. À peine 15% des entreprises réalisent plus de 50 constructions par an ; elles représentent, à elles seules, un peu plus de 60% du marché belge de la construction résidentielle en bois.

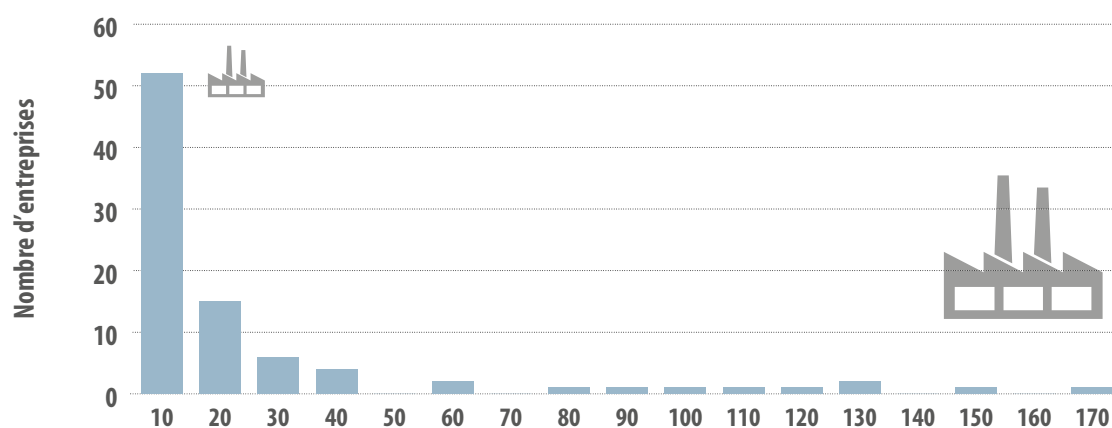


Figure 2. Nombre d'entreprises en fonction du nombre de nouvelles constructions résidentielles en bois qu'elles réalisent annuellement – chiffres 2020.

Par rapport aux années précédentes (cf. enquêtes disponibles sur le site www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude), il est intéressant de constater que la distribution des entreprises dans les catégories de nombre annuel de nouvelles constructions résidentielles supérieur à 50 est plus étalée. La proportion de ces mêmes entreprises était de 10% lors des enquêtes précédentes, elle est passée à 15. En moyenne, la taille des entreprises tend donc à s'accroître, ce qui s'accompagne nécessairement d'une intensification de l'activité de construction au détriment d'autres activités telles que la menuiserie que certaines pouvaient encore réaliser parallèlement (fabrication de châssis, mobilier,...), et d'une préfabrication accrue.

Si la situation était ainsi figée, on devrait voir progressivement une diminution du nombre de très petites entreprises de construction en bois. Ce n'est pas le cas, bien au contraire. Ce constat vient sans doute d'une partie des plus petites entreprises qui décident d'augmenter fortement leur production en réalisant plus de 10 bâtiments par an et ainsi augmenter leur compétitivité. Mais d'autre part, il est possible que, face à un engouement général pour la valorisation des produits biosourcés dans la construction, de plus en plus d'entreprises décident de s'engager sur ce marché. Le nombre de nouvelles entreprises de petite taille compense voire dépasse celui des entreprises augmentant leur production annuelle. L'augmentation belge (surtout wallonne) du nombre d'entreprises l'atteste. Les nouvelles entreprises de construction en bois débutent sans doute leur activité avec une production relativement restreinte (moins de 10 bâtiments par an), le temps de jauger les capacités du marché ou de s'y familiariser.

3 | Nombre de nouvelles constructions en bois

Le tableau suivant illustre l'évolution par région et au niveau national du nombre de nouvelles constructions réalisées par les entreprises.

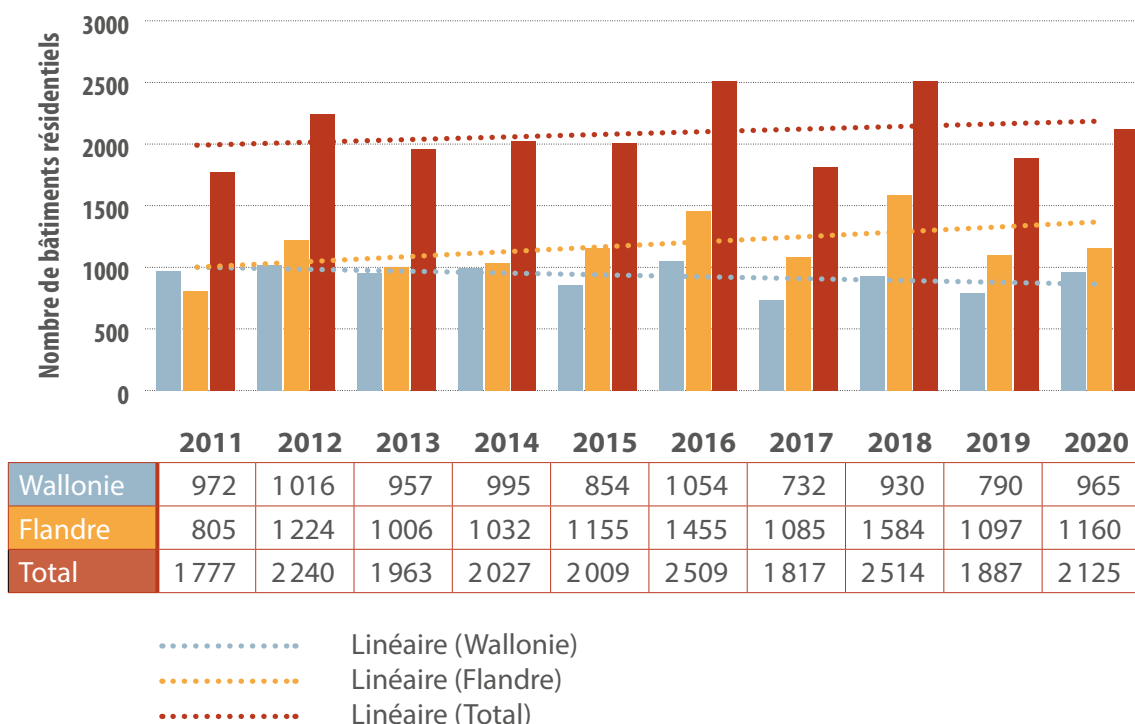


Figure 3. Nombre de bâtiments résidentiels (exportations non déduites) réalisés par les entreprises, par région et au niveau national.

Remarque: On constate une différence entre les chiffres correspondant aux années paires et impaires. Les enquêtes étant réalisées en septembre de chaque année paire, nous avons décidé de retenir, pour les années paires, un chiffre basé sur une proportionnalité entre le nombre de jours et le nombre de maisons fabriquées, et donc d'extrapoler, par une règle de trois, le chiffre communiqué à l'année entière. En comparant les chiffres des années impaires et paires, on constate que ceux des années paires sont toujours supérieurs à ceux des années impaires qui les précèdent. Ceci tend à indiquer que notre extrapolation surestime la réalité. La difficulté d'obtenir des chiffres de construction, l'incertitude quant au nombre de réalisations que fera l'entreprise et les délais parfois très longs pour obtenir les informations des entreprises ne permettent pas d'agir autrement. Toutefois, en utilisant toujours le même mode opératoire, il est possible de faire apparaître des tendances telles que celles qui apparaissent en pointillés sur les figures.

Bien que la tendance nationale, basée sur les chiffres entre 2011 et 2021, soit toujours haussière, un certain tassement de la construction en bois en 2020 se fait sentir.

La raison de l'affaiblissement de la croissance est certainement multiple. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées

- Tout d'abord, une **hypothèse structurelle**. La dimension des entreprises peut être une explication : les firmes de petite taille pourraient subir une concurrence importante et croissante des firmes les plus développées sur le marché et, progressivement, être obligées de réduire encore leur production. Nous manquons d'éléments pour pouvoir vérifier cette hypothèse. Lors de nos échanges avec les entreprises, aucune information, pouvant confirmer ou infirmer cette hypothèse, ne nous est parvenue. La difficulté réside aussi dans le fait qu'au moment du contact, nous n'avons pas encore de vue globale de l'évolution du secteur !
- Ensuite, une **hypothèse conjoncturelle**. Il se peut que les entreprises aient dû subir un ralentissement de leurs activités qui peut être lié à une diminution des commandes, une raréfaction de certaines matières premières, etc. Mais une des causes principales est certainement l'impact de la Covid-19. En effet, même si le secteur de la construction a pu, de manière générale, poursuivre ses activités malgré un ralentissement net entre mars et juin 2020, son personnel a pu, tout au long de l'année 2020, avoir été victime du virus, ce qui engendre des difficultés d'organisation de production et de chantier. L'approvisionnement en matériaux issus de commerces dits «non essentiels» fut également plus compliqué. La conjonction de ces facteurs a certainement contribué, en tous cas en 2020, au ralentissement de l'activité de construction en bois.

Cette tendance nationale cache des différences régionales. En effet, les entreprises wallonnes stabilisent voire augmentent légèrement le nombre de nouvelles maisons en bois tant en 2019 qu'en 2020 par rapport à 2017 et 2018. Cependant, depuis les premières années de l'enquête, la tendance wallonne est légèrement à la baisse. Cette diminution trouve sans doute son explication dans le contexte suivant : la structure des entreprises wallonnes est composée principalement de très petites sociétés de type menuiseries qui parmi leurs activités, font de la construction en bois. À côté de celles-ci, on retrouve un nombre restreint d'entreprises de taille importante pour lesquelles l'activité constructive est unique. Ces dernières sont nécessairement plus concurrentielles et, inévitablement, exercent sans doute une forte pression sur les prix qui ne peuvent être pratiqués par les plus petites structures. La catégorie des entreprises réalisant moins de 10 maisons par an comptabilise dès lors un nombre de bâtiments globalement plus faible et sans doute que, dans un même temps, elle accueille de nouvelles entreprises qui souhaitent prudemment se lancer dans le marché de la construction en bois.

La figure 4 exprime d'une autre manière cette différence régionale. Il s'agit du nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise. Les deux régions, depuis 2011 montrent une tendance à la baisse.

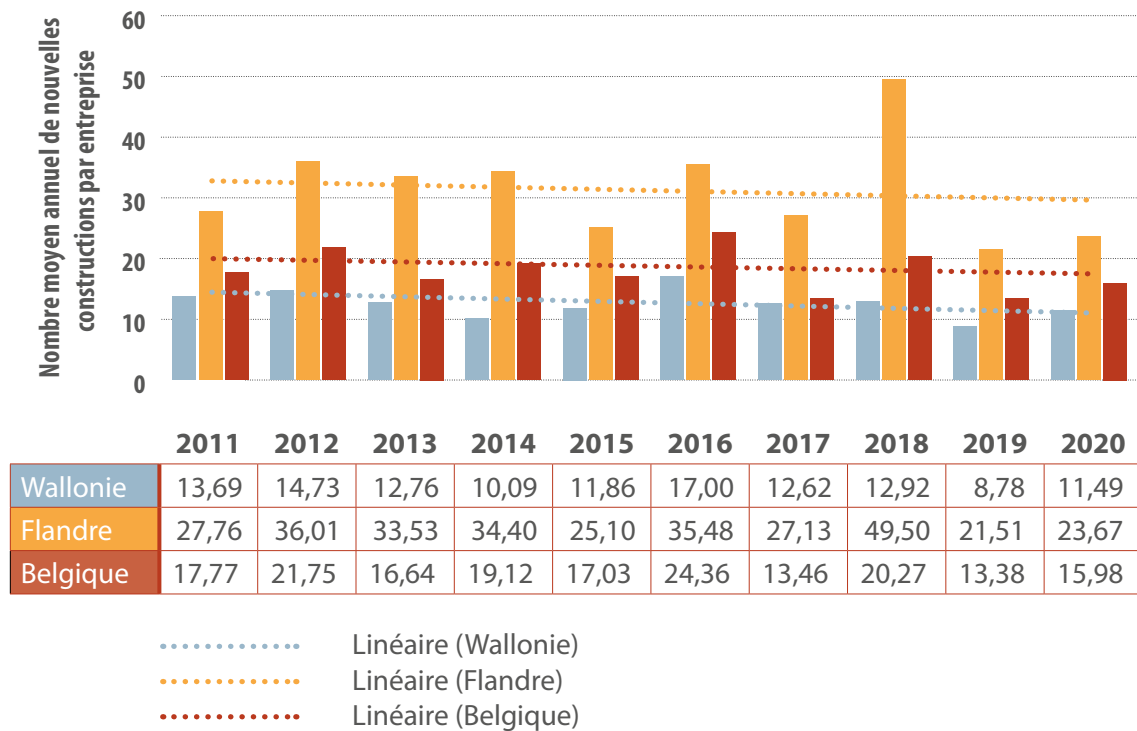


Figure 4. Nombre annuel moyen de nouvelles constructions par entreprise.

Cependant, le nombre annuel de nouvelles constructions par entreprises reste largement supérieur (de l'ordre de 2,5 fois plus important) en Flandre par rapport à la Wallonie. Cette différence est le reflet de la différence de taille des entreprises de construction bois. Les entreprises flamandes sont de taille plus importante et la construction bois y est le plus souvent l'unique activité. La construction selon la formule du «clé sur porte» y est plus systématique et le mode de fabrication associé plus stéréotypé. La tendance décroissante du nombre de constructions en Flandre provient majoritairement de l'activité fluctuante d'une seule grosse entreprise, et plus précisément de ses exportations, très réduites ces deux dernières années.

En Wallonie, la diminution du nombre annuel de constructions par entreprise provient de l'augmentation importante du nombre de nouvelles entreprises construisant en bois mais dont l'activité reste limitée (moins de 10 bâtiments par an).

Cette tendance plus nette à la baisse dans les deux régions est nouvelle ces deux dernières années. Mais ces fluctuations bisannuelles sont tributaires de la spécificité du secteur de la construction bois: peu d'entreprises de construction en bois par rapport à l'ensemble du secteur de la construction, un nombre réduit d'entreprises construisant un grand nombre de bâtiments. Dès lors, la moindre variation du nombre de réalisations d'une grosse entreprise peut influencer les statistiques de l'ensemble du secteur de la construction en bois.

4 | La part de la construction bois en Belgique

La construction neuve

Il n'existe pas, en Belgique, de recensement des constructions par matériau de structure. En ce qui concerne cette enquête, l'information officielle la plus pertinente est celle des statistiques relatives aux permis de bâtir émanant de la Direction Générale Statistique (Statistics Belgium) disponibles via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>.

Nous avons comparé les chiffres de constructions en bois d'une année avec les permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement de l'année précédente, estimant qu'une période d'un an est nécessaire entre l'octroi du permis et l'achèvement complet du bâtiment.

Le tableau 1 reprend, depuis 2011, le nombre de permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement quel que soit le matériau de structure utilisé. La division du nombre de maisons en bois construites en Belgique par le nombre de permis tous matériaux confondus donne, en %, la part de marché de la construction en bois.

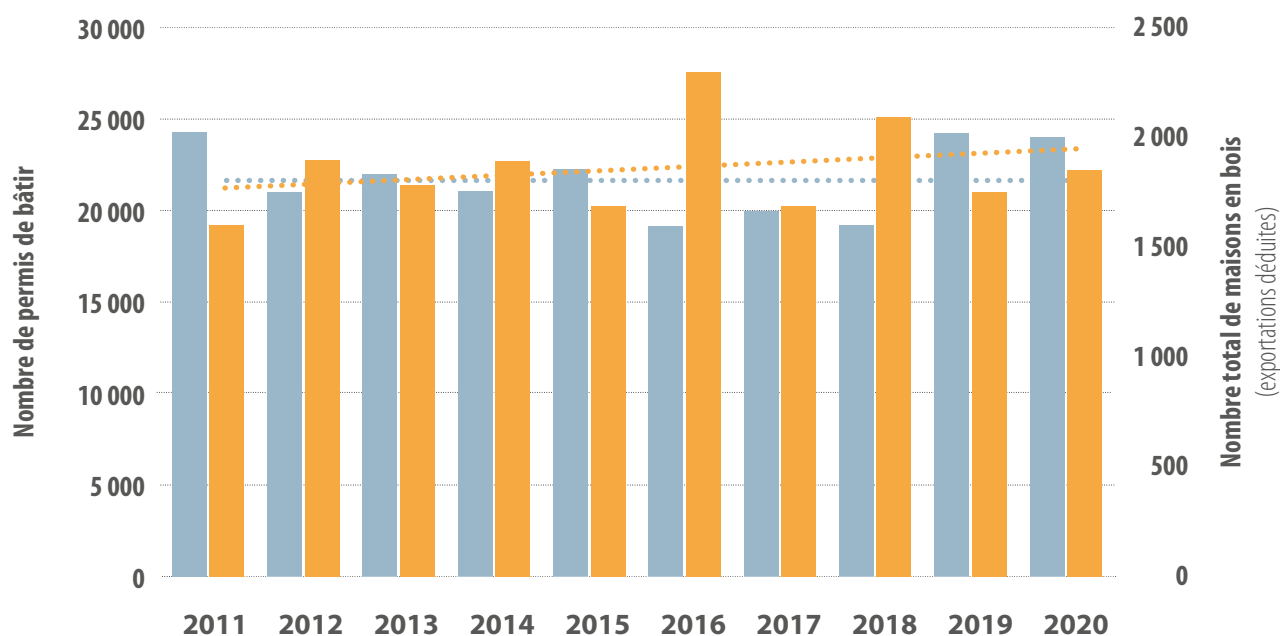
Année	Permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement ^(*)	Nombre total de maisons en bois construites	Exportations	Pourcentage des constructions en bois en Belgique ((total des maisons en bois – exportations)/permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel)
2011	24 298	1 777	175	6,59 %
2012	20 987	2 241	342	9,05 %
2013	21 976	1 963	180	8,11 %
2014	21 065	2 027	135	8,98 %
2015	22 277	1 788	101	7,57 %
2016	19 136	2 509	213	12,00 %
2017	19 953	1 817	128	8,46 %
2018	19 186	2 514	421	10,91 %
2019**	24 248	1 887	137	7,22 %
2020**	24 035	2 125	272	7,71 %

(*) Chiffre de l'année qui précède – (**) Chiffres obtenus le 23/06/2021

Tableau 1. Nombre de permis de bâtir, pour le logement résidentiel, pour les constructions neuves et part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés.

Il est important de mentionner que les maisons en bois qui pourraient être fabriquées à l'étranger et importées en Belgique est considéré comme négligeable. Les entretiens téléphoniques, lors de l'enquête, n'ont révélé aucun cas de ce type.

Le tableau 1 et la Figure 7 montrent une nette diminution de la part des maisons en bois en 2019 et 2020 par rapport aux années précédentes. Cette diminution peut difficilement être attribuée aux conséquences de la crise sanitaire car il y a peu de raisons de penser que le secteur du bois eût été plus affecté que celui de la construction en général. Cependant, on constate une nette augmentation du nombre de permis de bâtir en 2018 et 2019 (chiffres à mettre en correspondance avec ceux de 2019 et 2020 dans le tableau 1) par rapport aux trois années précédentes (2015 à 2017 à mettre en correspondance avec les années 2016-2018 du tableau 1). Cette augmentation de près de 5000 unités provient très vraisemblablement de l'imposition de règles plus sévères pour les performances énergétiques des bâtiments en Flandre à partir du 1/1/2021. De ce fait, les architectes se sont empressés d'introduire des demandes de permis de bâtir pour des bâtiments pouvant encore répondre aux anciennes normes PEB. Les chiffres de nombre de permis de bâtir introduit après le 1/1/2021, s'ils diminuent, confirmeraient cette hypothèse.



Permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement	24 298	20 987	21 976	21 065	22 277	19 136	19 953	19 186	24 248	24 035
Nombre total de maisons en bois construites – exportations	1 602	1 899	1 783	1 892	1 687	2 296	1 689	2 093	1 750	1 853

- Linéaire (Permis de bâtir)
- Linéaire (Nombre de maisons bois (exportations déduites))

Figure 7. Évolution du nombre de permis de bâtir octroyés (ordonnées de gauche) en fonction de l'année et du nombre de maisons en bois, exportations déduites (ordonnées de droite)

On constate, sans surprise, que la construction en bois enregistre toujours une croissance mais plus faible que lors de la dernière enquête.

5 | La rénovation, l'extension et la surélévation (RES)

La part de marché des RES est assez fluctuante d'une année à l'autre comme l'indique le tableau 2.

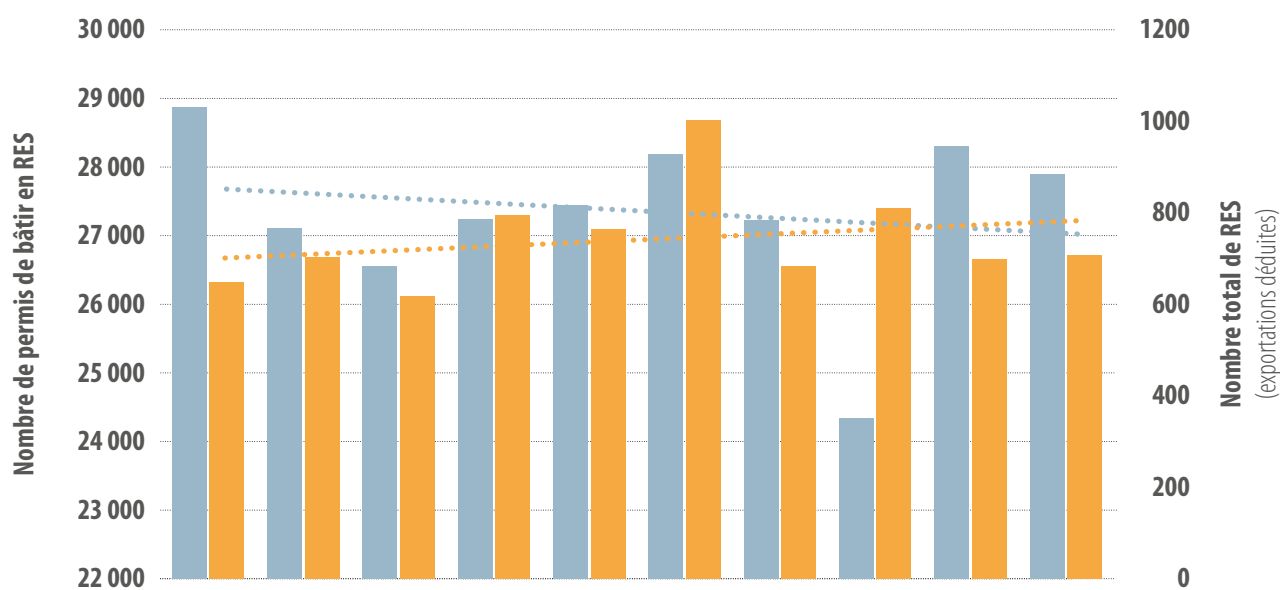
Il est important de signaler que les statistiques relatives aux RES communiquées par la Direction Générale des Statistique – (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>) correspondent aux permis de bâtir sollicités. Dans de nombreux cas, pour des superficies très réduites notamment, aucun permis n'a été demandé. En outre, il n'existe pas de statistiques disponibles pour les RES en ce qui concerne spécifiquement la réalisation d'annexes ou de surélévations. Ces dernières sont englobées dans les statistiques générales de rénovations mais sont également confondues d'autres demandes de permis de rénovation (liées à des transformations, des démolitions,...)!

Année	Permis de bâtir autorisés en RES (*)	Nombre de RES en bois construites	Exportations	Pourcentage de RES en bois en Belgique ((total des RES en bois – exportations)/permis de bâtir autorisés RES)
2011	28 866	667	19	2,24 %
2012	27 106	888	185	2,59 %
2013	26 558	638	20	2,33 %
2014	27 244	815	20	2,92 %
2015	27 437	769	5	2,78 %
2016	28 183	1050	47	3,56 %
2017	27 229	687	3	2,51 %
2018	24 335	815	4	3,33 %
2019	28 301	705	6	2,47 %
2020	27 896	714	6	2,54 %

(*) Chiffres au 23/06/2021

Tableau 2. Nombre de permis de bâtir pour les RES et par de RES en bois par rapport aux permis de rénovation octroyés.

Comme l'illustre la figure 8, malgré le fléchissement observé ces deux dernières années en RES en bois, on constate que la tendance pour les RES en bois reste à la hausse sur les 10 années.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de bâtir autorisés pour une RES	28 866	27 106	26 558	27 244	27 437	28 183	27 229	24 335	28 301	27 896
Nombre total de RES bois – exportation	648	703	618	795	764	1 003	684	811	699	708

- Linéaire (Permis de bâtir autorisés pour une RES)
- Linéaire (Nombre total de RES bois – exportation)

Figure 8. Nombre de permis de bâtir, par année, en RES tous systèmes confondus (ordonnées de gauche), nombre de RES en bois (ordonnées de droite), par année et tendances linéaires.

6 | Les systèmes constructifs

Comme l'indique la figure 9, la part de chaque système constructif évolue de manière sensible sur les 10 dernières années. En effet, on constate une diminution nette des systèmes bois massifs et poteaux-poutres au profit du CLT (collé et cloué) qui atteint presque 16% de part des systèmes constructifs résidentiels! Ce dernier prend, en partie, des parts de marché à l'ossature en bois qui passe, en 2020, sous les 80% des systèmes constructifs en bois.

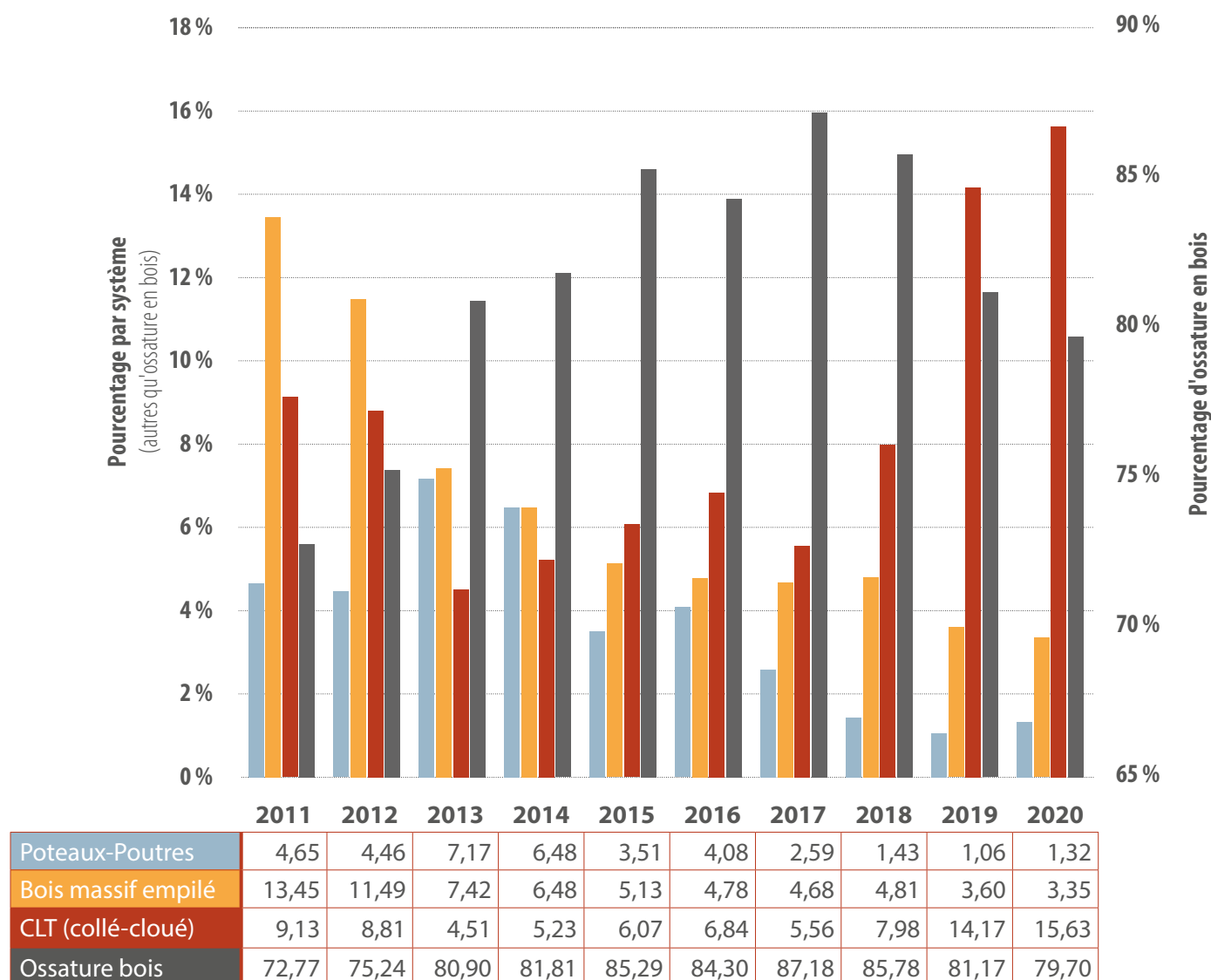


Figure 9. Part de chacun des systèmes constructifs parmi les systèmes constructifs en bois en nouvelles constructions.

Cette tendance ne se manifeste pas du tout en ce qui concerne les RES. La figure 10 révèle en effet que la part du système ossature bois est de plus en plus importante au détriment du poteau-poutre principalement et, dans une moindre mesure, du bois massif. La part du CLT en RES reste extrêmement faible.

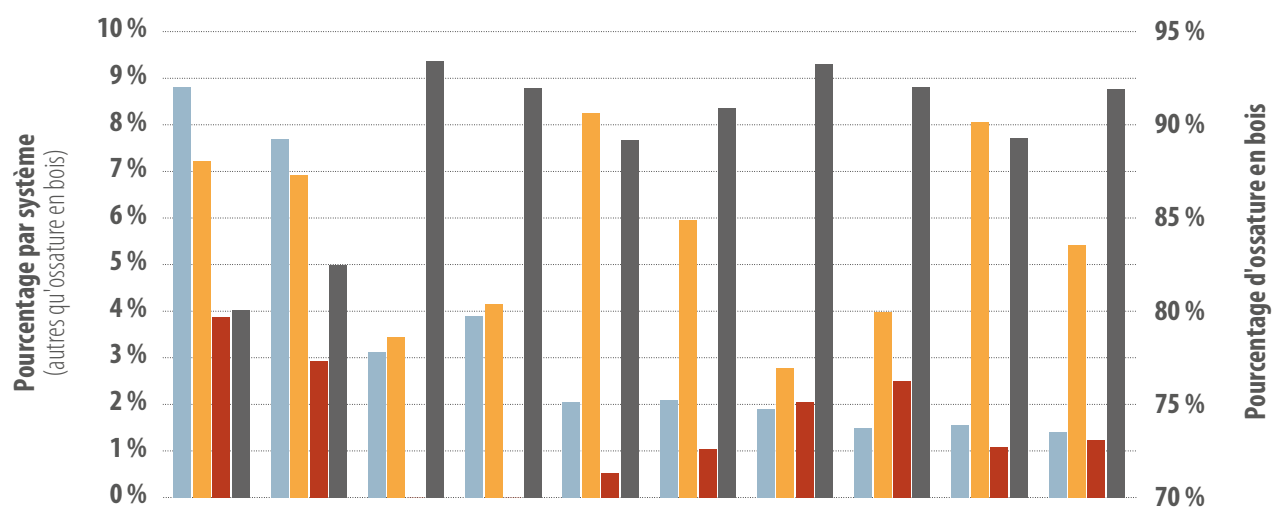


Figure 10. Part de chacun des systèmes constructifs parmi les systèmes constructifs en bois en RES.

Il est normal que l'évolution du CLT en RES ne suive pas celle de l'habitat résidentiel neuf. Il s'agit d'un système plus lourd et moins adaptable à l'existant.

7 | La construction non résidentielle

Le tableau 3 permet de se rendre compte de l'évolution de la construction en bois de bâtiments non résidentiels.

Concernant le nombre d'entreprises réalisant des bâtiments non résidentiels, il semble stagner ces 4 dernières années, et tourne autour de 50.

On observe un net ralentissement du nombre de bâtiments et des surfaces de murs réalisées en 2020. La crise sanitaire a certainement un impact non négligeable sur ce secteur de la construction en bois.

Année	Nombre d'entreprises	Surface de murs	Nombre de bâtiments réalisés	Nombre de bâtiments exportés	Surface de murs exportée
2015	33	89 956	145	20	3 512
2016	36	95 732	118	10	6 140
2017	48	80 740	172	4	5 340
2018	49	134 624	176	4	14 585
2019	50	122 597	134	19	20 568
2020	45	85 740	89	10	12 573

Tableau 3. Évolution du nombre d'entreprises de construction de bâtiments non résidentiels, du nombre de bâtiments non résidentiels, de la surface de murs de ces bâtiments et exportation

Parmi les entreprises qui ont répondu à l'enquête, il faut noter que la construction non résidentielle est essentiellement l'apanage des entreprises wallonnes. En effet, en 2019, seulement trois entreprises flamandes (4 en 2020) ont indiqué construire des bâtiments non résidentiels. Les entreprises wallonnes occupent plus de 80% de ce marché.

8 | Emploi dans le secteur de la construction bois

L'emploi dans le secteur de la construction en bois ne cesse de croître comme le montre la figure 11. Cependant, la situation sanitaire a été particulièrement perturbante pour le secteur. Elle l'a paralysé dans un premier temps, puis l'a dopé pour le handicaper de nouveau par une flambée des prix des matériaux. Il est donc actuellement difficile de dire si la tendance à la hausse de l'emploi sera confirmée; elle doit être analysée sur un laps de temps plus important.

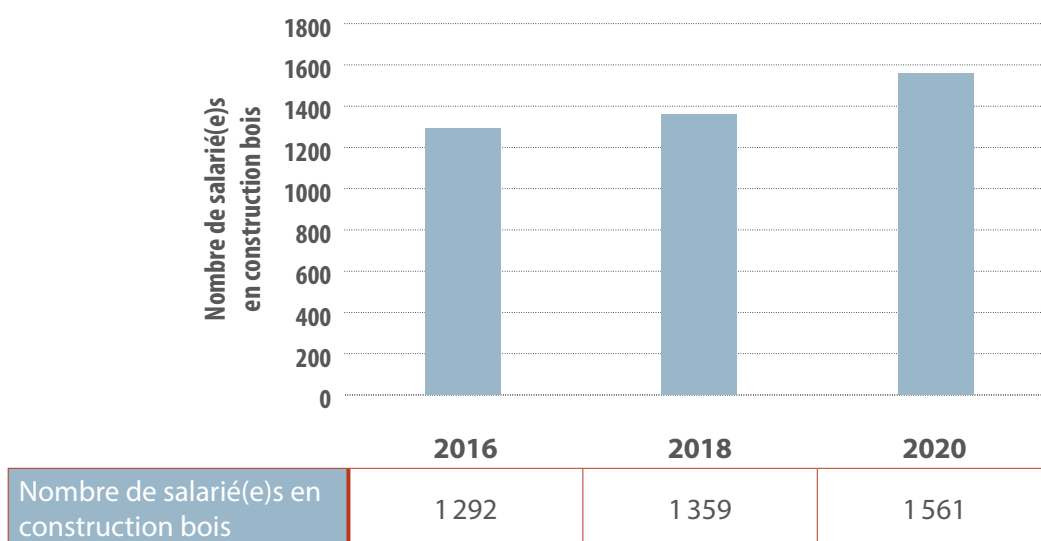


Figure 11. Évolution du nombre de salarié(e)s au sein des entreprises de construction en bois.

9 | Conclusions et commentaires

Malgré un nombre d'entreprises (149), ces deux dernières années, jamais égalé et une tendance haussière du nombre de nouvelles constructions en bois depuis le début des enquêtes en 2011, l'activité en 2019 et 2020 a été plus faible. En 2020, la crise sanitaire a certainement limité l'activité des entreprises. Les causes sont plus floues en 2019, quoiqu'une décélération de la croissance économique, amorcée en 2018, ait été généralement observée en 2019 (Rapport BNB 2019).

La taille des entreprises reste majoritairement petite avec près de 60% d'entreprises qui réalisent moins de 10 maisons en bois par an. Par contre, la proportion d'entreprises de constructions en bois réalisant plus de 50 maisons par an tend à augmenter (elle représente 15% en 2020). À elles seules toutefois, ces entreprises construisent plus de 60% des maisons en bois!

La construction résidentielle en bois représente un peu plus de 2 100 maisons en 2020.

En termes de parts de marché, on constate une nette diminution de la construction en bois. Celle-ci est redescendue à un peu plus de 7%. Cette fluctuation n'est pas nécessairement alarmante. Il est très probable qu'elle soit conjoncturelle, et liée à la nette augmentation d'introduction de demandes flamandes de permis de bâtir avant l'arrivée, le 1^{er} janvier 2021, de réglementations plus sévères en matière de Performances Energétiques des Bâtiments. Si tel est le cas, on devrait enregistrer dans les années à venir, une augmentation de la part des constructions en bois. En effet, si les permis ont été octroyés mais qu'en raison de la crise, les entreprises n'ont pu réaliser les bâtiments ayant reçu un permis de bâtir, la reprise de l'activité post-crise sanitaire devrait être importante.

La part de l'«ossature bois» dans les systèmes constructifs en bois enregistre une légère diminution mais cette diminution est moindre que celle du système bois massif empilé ou du poteau-poutre. Le système constructif qui a réellement le vent en poupe est le panneau massif contre-collé ou contre-cloué (CLT – Cross Laminated Timber). En RES, le CLT, moins adapté, ne suit pas cette évolution.

L'emploi (ouvriers et employés) continue de croître dans le secteur de la construction en bois avec un peu plus de 1 500 salariés.

Non, construire en bois ne contribue pas à la déforestation! Déjà lors de la première enquête sur la construction bois (2011-2012), nous avons démontré que la construction de maisons en bois en Belgique ne consommait que 2,44% des sciages de structure produits annuellement. L'impact de la construction sur la forêt est donc négligeable. Mais indépendamment de cela, quasi 100% des bois de construction proviennent d'Europe. Or, en Europe, le stock de bois sur pied augmente continuellement par les effets conjugués d'une part d'une augmentation continue de la surface forestière (640 000 ha/an depuis 30 ans), et d'autre part de prélèvements inférieurs à l'accroissement (73%). Avec les 27% non récoltés, on pourrait construire une maison en bois toutes les 4,5 secondes, et ce, sans prélever dans notre capital forestier et donc sans mettre la forêt en péril!

La phase de construction des bâtiments, en moyenne, tous matériaux confondus, représente 11%³ des émissions de gaz à effet de serre...! En outre, la structure des bâtiments peut représenter jusqu'à 50% de la totalité du carbone qui y est stocké (30% pour la couverture extérieure et 20% pour l'intérieur)⁴. La simple décision d'opter pour du bois permet de stocker 20 à 50 tonnes de CO₂, selon le système constructif choisi, durant toute la durée de vie du bâtiment, et réduit des mêmes quantités les émissions de CO₂, en remplaçant par le bois des matériaux dont la production est émettrice de CO₂.

La construction en bois doit se développer! Même si nous n'avons pas à rougir de la part belge du bois dans la construction par rapport à nos voisins français, luxembourgeois ou hollandais, il reste difficilement compréhensible que, dans un contexte de changement climatique, le recours à des matériaux à faible impact environnemental et totalement renouvelables comme le bois ne devienne pas la norme! Un encouragement à l'emploi dans la construction de matériaux provenant de sources locales et renouvelables, et qui correspondent étroitement aux principes de l'économie circulaire constituerait un geste environnemental efficace et fort mais également un formidable tremplin économique pour l'une des principales matières premières belges.

³ World Green Building Council. 2019. Bringing embodied carbon upfront: Coordinated action for the building and construction sector to tackle embodied carbon. Available from <https://www.worldgbc.org/news-media/bringing-embodied-carbon-upfront> [consulté le 18 août 2021].

⁴ Sustainable Brands. 2020. Operating vs Embodied Carbon in the Built Environment : The Difference and Why It Matters. <https://sustainablebrands.com/read/product-service-design-innovation/operating-vs-embodied-carbon-in-the-built-environment-the-difference-and-why-it-matters> [consulté le 23 août 2021].

L'enquête est disponible en format PDF
sur le site de Hout Info Bois à l'adresse :

<https://www.houtinfo Bois.be/telechargements/enquete-etude>



Pour plus d'informations, nous restons
à votre entière disposition au 02 219 27 43
ou à l'adresse mail hf@bois.be



© Hout info Bois - Mobic SA

Cette enquête a été réalisée en étroite collaboration
avec l'Office Économique Wallon du bois et la Plateforme Construction Bois
de la Confédération de la Construction Wallonne

www.oewb.be | www.ccw.be

